

## COMMUNE DE MONTAIGU

Séance du 04 juillet 2022

Membres en exercice : 13

Date de la convocation: 28/06/2022

Présents : 11

*L'an deux mille vingt-deux et le quatre juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Caroline MITOUART*

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

**Présents** : Caroline MITOUART, Alexandre PRESTAIL, Aymeric COLAS, Matthieu DEBLED, Grégory HAVEL, Benoît BENSCH, Freddy BESSE, Morgan BOURDON, Monique DE BROUWER, Brigitte GONON, David MASCRET

**Représentés** :

**Excusés** :

**Absents** : Cindy DELAPLACE, Thomas HOUDELETTE

**Secrétaire de séance** : Alexandre PRESTAIL

### Objet : Décision Modificative en dépenses de fonctionnement - DE\_2022\_028

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le montant des crédits prévus en dépenses de fonctionnement au chapitre 014 "atténuations de produits" est insuffisant, que le compte 739221 "FNGIR" est de 60 000 € alors que le mandatement annuel est de 63 997 € et qu'il y a lieu de procéder à la répartition suivante :

Chapitre 014 "atténuations de produits", compte 739221 "FNGIR" : + 4 000 €

Chapitre 022 "dépenses imprévues" : - 4 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, la décision modificative en dépenses de fonctionnement afin que le chapitre 014 ne soit plus en dépassement budgétaire.

Fait et délibéré en séance,  
les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire, Caroline MITOUART

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--